

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS APPROCHE

VAL-D'OR, LE 15 MAI 2020. – La MRC de La Vallée-de-l'Or rappelle que la collecte des encombrants se déroulera selon l'horaire prévu au calendrier de la collecte des matières résiduelles 2020, soit du 25 mai au 19 juin. La population est invitée à consulter le calendrier de la collecte des matières résiduelles ou le site Web de la MRCVO pour connaître les dates selon les secteurs.

Fonctionnement

Les encombrants comprennent principalement le mobilier, les électroménagers, les branches et les pneus. Les citoyens qui désirent participer sont invités à simplement déposer leurs encombrants en bordure de rue la veille de leur jour de collecte habituel.

Les encombrants doivent être disposés en deux amas distincts, étant recueillis par deux camions différents :

- un amas d'encombrants métalliques (électroménagers et objets divers en métal) et de pneus;
- un amas formé des autres encombrants (meubles, matelas, bois, etc.).

Les branches doivent être ficelées en paquets d'une longueur maximale de 2 mètres. Tous les encombrants doivent pouvoir être manipulés par deux personnes au maximum.

En zone de villégiature, où la collecte porte-à-porte n'est pas disponible, les encombrants devront être exceptionnellement déposés à côté des conteneurs habituels, sans en bloquer l'accès.

COVID-19 : privilégier la réutilisation, mais avec prudence

Puisque la collecte des encombrants est effectuée par les mêmes camions compacteurs que ceux utilisés pour toutes les autres matières, il n'est pas possible de récupérer et réutiliser les objets ramassés. Sauf pour le métal et les pneus, les items collectés sont donc voués à l'enfouissement. La MRCVO invite ainsi la population à envisager des alternatives qui permettent de donner une deuxième vie à leurs items encore en bon état.

Le contexte de la COVID-19 exige cependant de s'informer auprès des organismes communautaires et des commerces d'occasion concernés avant de leur apporter des usagés. Ceux-ci n'ont pas encore repris leurs activités et sont en attente de directives de la Santé publique. D'ailleurs, les entrepôts de meubles dans les écocentres du territoire demeurent pour le moment fermés et les items apportés entre temps seront dirigés à l'enfouissement.

Il est donc recommandé de conserver les items qui peuvent toujours servir à la maison, jusqu'à ce que des consignes claires permettent de s'en départir de manière sécuritaire, que ce soit en les donnant, en les vendant sur Internet ou dans le cadre d'une vente de garage.

Appareils réfrigérants refusés

En raison des halocarbures présents dans les appareils réfrigérants, il n'est pas possible de les récupérer lors de la collecte des encombrants. Les normes environnementales exigent maintenant qu'on en retire les gaz avant de les recycler.

Un seul vieux frigo non recyclé adéquatement génère autant de pollution qu'une voiture qui parcourt 17 000 km en un an. Le transport des encombrants par camion de collecte endommageait les appareils, laissant s'échapper les halocarbures. Les citoyens sont ainsi invités à apporter les réfrigérateurs, les congélateurs ou les climatiseurs directement aux écocentres de la MRCVO. Ces derniers acceptent les appareils gratuitement et s'assurent d'en récupérer les gaz réfrigérants qui contribuent à l'effet de serre. Le métal sera également recyclé.

Les écocentres reprennent l'horaire régulier

Dès le lundi 18 mai, les trois écocentres du territoire seront ouverts selon l'horaire d'été régulier, c'est-à-dire 7 jours sur 7, de 9 h à 18 h (8 h à 18 h à Val-d'Or). Tout comme les appareils réfrigérants, les items suivants, qui ne sont pas acceptés lors de la collecte des encombrants, peuvent être apportés dans les écocentres :

- débris de construction, de rénovation ou de démolition;
- résidus domestiques dangereux (peinture, huile, produits chimiques);
- batteries et piles;
- appareils réfrigérants;
- matériel électronique et informatique.

Deux périodes de collecte supplémentaires

Les personnes qui souhaitent jeter de gros objets, mais qui ne peuvent facilement se déplacer aux écocentres, n'auront plus à attendre la collecte annuelle du printemps. La MRCVO maintient cette dernière, mais ajoute deux périodes de collecte saisonnières sur appel. Les intéressés pourront joindre la ligne Info-récup pour transmettre leur demande de collecte, en précisant la quantité et le type d'items dont ils veulent se départir. La MRCVO accumulera les demandes et effectuera une tournée spéciale à deux périodes fixes de l'année, soit en septembre et décembre.

– 30 –

Source : Sophie Richard-Ferderber
Coordonnatrice en communication
MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 232
sophierf@mrcvo.qc.ca

